



Création de S.A.R.L. - Attestation de blocage du capital social

La banque ci-après :

CM TIERCE CHATEAUNEUF 37 RUE DU BOURG JOLY 49125 TIERCE

déclare et atteste avoir reçu la somme de 2 000 €.

Mme DOS SANTOS Virginie, gérant de la société A CONTREPIED , S.A.R.L. actuellement en cours de formation dont le siège social se situe 23 RUE D ANJOU 49125 TIERCE, déclare sous sa seule responsabilité, que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital correspondant aux apports en numéraire, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des associés.

1er associé	8 hameau de la corbellerie 49125 CHEFFES
Nombre de parts	2000
Montant versé	2 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial n° 10278 39415 00021964005 43 jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. A défaut de ce certificat, elle pourra être débloquée, conformément à l'article L223-8 du code de commerce :

- soit entre les mains du mandataire qui sera désigné par l'ensemble des associés,
- soit sur décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 06 février 2024

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

Xavier MARIE
Chargé d'Affaires Professionnels
02 41 21 49 49

JST06

Crédit Mutuel
Anjou
TIERCE CHATEAUNEUF
37, rue du Bourg Joly
49125 TIERCE
Tél. 02.41.21.49.49 - Fax. 02.41.42.18.05

Création de S.A.R.L. - Attestation de blocage du capital social

La banque ci-après :

CM TIERCE CHATEAUNEUF 37 RUE DU BOURG JOLY 49125 TIERCE

déclare et atteste avoir reçu la somme de 2 000 €.

Mme DOS SANTOS Virginie, gérant de la société A CONTREPIED , S.A.R.L. actuellement en cours de formation dont le siège social se situe 23 RUE D ANJOU 49125 TIERCE, déclare sous sa seule responsabilité, que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital correspondant aux apports en numéraire, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des associés.

1er associé	8 hameau de la corbellerie 49125 CHEFFES
Nombre de parts	2000
Montant versé	2 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial n° 10278 39415 00021964005 43 jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. A défaut de ce certificat, elle pourra être débloquée, conformément à l'article L223-8 du code de commerce :

- soit entre les mains du mandataire qui sera désigné par l'ensemble des associés,
- soit sur décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 06 février 2024

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

Xavier MARIE
Chargé d'Affaires Professionnels
02 41 21 49 49

JST06

Crédit Mutuel
Anjou
TIERCE CHATEAUNEUF
37, rue du Bourg Joly
49125 TIERCE
Tél. 02.41.21.49.49 - Fax. 02.41.42.18.05



Création de S.A.R.L. - Attestation de blocage du capital social

La banque ci-après :

CM TIERCE CHATEAUNEUF 37 RUE DU BOURG JOLY 49125 TIERCE

déclare et atteste avoir reçu la somme de 2 000 €.

Mme DOS SANTOS Virginie, gérant de la société A CONTREPIED , S.A.R.L. actuellement en cours de formation dont le siège social se situe 23 RUE D ANJOU 49125 TIERCE, déclare sous sa seule responsabilité, que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital correspondant aux apports en numéraire, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des associés.

1er associé	8 hameau de la corbellerie 49125 CHEFFES
Nombre de parts	2000
Montant versé	2 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial n° 10278 39415 00021964005 43 jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. A défaut de ce certificat, elle pourra être débloquée, conformément à l'article L223-8 du code de commerce :

- soit entre les mains du mandataire qui sera désigné par l'ensemble des associés,
- soit sur décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 06 février 2024

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

Xavier MARIE
Chargé d'Affaires Professionnels
02 41 21 49 49

JST06

Crédit Mutuel
Anjou
TIERCE CHATEAUNEUF
37, rue du Bourg Joly
49125 TIERCE
Tél. 02.41.21.49.49 - Fax. 02.41.42.18.05

